

SAS 1DESIGNR
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000€,
Immatriculée au RCS de Laon sous le numéro 895356418,
Siège social : 37 avenue maréchal foch, 02000 LAON.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du : 01/06/2022

Réunis au siège social de la société, les associés de la SAS 1DESIGNR, dûment convoqués selon les dispositions légales et statutaires, ont délibéré comme suit :

1. Liste des présents et quorum

• Présents :

Valentin ROULIER, représentant 1000 actions sur un total de 1000 actions composant le capital social.

• Représentés :

Valentin ROULIER.

• Quorum atteint : Non (selon les statuts).

Le président de séance, Roulier Valentin: Président de la SAS, constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

1. Décision de dissolution anticipée de la SAS 1DESIGNR.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Pouvoirs à conférer au liquidateur pour effectuer les opérations de liquidation.

3. Résolutions adoptées

1ère résolution : Décision de dissolution anticipée

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la SAS 1DESIGNR à compter du 01/06/2022.

Adresse de la liquidation : 37 avenue maréchal foch, 02000 LAON.

Cette décision entraîne la cessation immédiate de l'activité de la société, sauf pour les besoins de sa liquidation.

Résultat du vote :1.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2ème résolution : Nomination du liquidateur

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur :

- Valentin ROULIER,
- Demeurant à 38 rue de la couture 02270 montigny sur crécy,
- Né le 17/11/1999 à Laon.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Résultat du vote : 1.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3ème résolution : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur nommé pour :

- Réaliser les actifs et apurer le passif.
- Répartir le solde de liquidation entre les associés.
- Déposer les actes et formalités nécessaires au greffe du tribunal de commerce.

Résultat du vote : 1

Résolution adoptée à l'unanimité/majorité.

4. Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

Fait à : LAON

Le : 01/06/2022

Pour copie conforme,
Le Président de séance :
ROULIER VALENTIN

